

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2024/10-EXEC
Janvier 2024

- DESTINATAIRES:** Points de contact du Codex
Points de contact des organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- EXPÉDITEUR:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** Demande d'observations sur la première version du Plan stratégique du Codex 2026-2031 qui a été convenue et demande de réponses à des questions visant à lancer le débat sur les objectifs et les résultats
- DATE LIMITE:** 5 avril 2024

CONTEXTE

Pour obtenir des informations sur le contexte, veuillez vous référer aux débats qui se sont tenus et aux décisions qui ont été prises à la 85^e session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius¹.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

Lorsqu'ils formuleront leurs observations, les membres et observateurs du Codex devront avoir pris note des recommandations suivantes convenues par le Comité exécutif, à sa 85^e session, en vue de la rédaction du Plan stratégique du Codex 2026-2031:

- quelques objectifs stratégiques ambitieux et de haut niveau devront être formulés;
- les objectifs stratégiques devront être audacieux. Ainsi, le Codex contribuerait uniquement à ces objectifs, sans nécessairement les réaliser au cours du cycle du plan stratégique; et
- les objectifs stratégiques devront se rapporter à l'objectif statutaire du Codex et prendre en considération le projet de texte sur les «facteurs de changement».

Sachant que l'objectif du Codex est d'élaborer des normes qui protègent la santé des consommateurs et garantissent des pratiques loyales dans le commerce alimentaire, les membres et les observateurs du Codex sont invités à communiquer des observations sur la première version de la vision, de la mission, des valeurs fondamentales, de l'exposé des facteurs de changement, du rôle du Codex et de la présentation de haut niveau des méthodes de travail du Codex figurant dans le projet de Plan stratégique du Codex 2026-2031, tel que reproduit à l'appendice I ci-après.

Les membres et les observateurs sont également invités à répondre aux questions suivantes qui visent à lancer le débat sur les objectifs et les résultats du Plan stratégique du Codex 2026-2031:

- Que pourrait-on faire dans le cadre du Codex pour avoir le plus d'impact possible sur la protection de la santé des consommateurs et la promotion de pratiques loyales dans le commerce alimentaire au cours de la période allant jusqu'en 2031?
- Conformément à son objectif, comment le Codex peut-il prendre en compte les conséquences des facteurs de changement indiqués dans la section correspondante du Plan stratégique pour 2026-2031 en matière de sécurité sanitaire des aliments, de nutrition et de qualité des aliments et contribuer aux efforts visant à s'y attaquer?

¹ https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/sh-proxy/es/?lnk=1&url=https%253A%252F%252Fworkspace.fao.org%252Fsites%252Fcodex%252FMeetings%252FCX-702-85%252FFINAL%252FBREP23_EXEC2%252FFREP23_EXEC2f.pdf.

Les observations communiquées en réponse à la présente lettre circulaire seront prises en considération lors de l'élaboration du prochain projet de plan stratégique. Pendant cette période de formulation d'observations, le président et les vice-présidents de la Commission organiseront des consultations informelles dans les régions, par l'intermédiaire des coordonnateurs régionaux, et auprès des observateurs. Ils s'efforceront de faire en sorte que ces consultations se tiennent le plus rapidement possible après la publication de la présente lettre circulaire. Le but des consultations informelles sera d'encourager l'interaction, le débat et la réflexion et d'aider les membres et les observateurs à répondre à la lettre circulaire.

Les observations reçues en réponse à la présente lettre circulaire et les résultats des consultations informelles seront communiqués au Comité exécutif, à sa 86^e session, qui se tiendra du 1^{er} au 5 juillet 2024.

INDICATIONS RELATIVES À LA COMMUNICATION D'OBSERVATIONS

Les observations doivent être communiquées par l'intermédiaire des points de contact des membres du Codex et des observateurs au moyen du Système de mise en ligne des observations (OCS).

Les points de contact des membres du Codex et des observateurs peuvent se connecter au système OCS et accéder au document sur lequel ils sont invités à inscrire les observations en cliquant sur «Enter» dans la page «My reviews», qui s'affiche après identification.

D'autres ressources, notamment une foire aux questions (FAQ), le Manuel de l'utilisateur et le Petit guide, sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>.

Pour toute question concernant le système en ligne de communication des observations, prière de contacter: Codex-OCS@fao.org.

APPENDICE I

PREMIER PROJET DES ÉLÉMENTS SUIVANTS DU PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX 2026-2031: VISION; MISSION; VALEURS FONDAMENTALES; UN EXPOSÉ DES FACTEURS DE CHANGEMENT; LE RÔLE DU CODEX; UNE PRÉSENTATION DE HAUT NIVEAU DES MÉTHODES DE TRAVAIL DU CODEX

Vision

«Quand le monde se réunit pour créer des normes sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, afin de protéger chacun, dans le monde entier.»

Mission

«Protéger la santé des consommateurs et promouvoir la loyauté des pratiques dans le commerce d'aliments en établissant des normes mondiales de sécurité sanitaire et de qualité des aliments fondées sur la science».

Valeurs fondamentales

La Commission du Codex Alimentarius réitère son engagement à respecter les valeurs fondamentales suivantes, qui orienteront ses travaux visant à réaliser sa vision stratégique:

- inclusion;
- collaboration;
- recherche du consensus²;
- transparence.

Introduction

En 1963, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont mis sur pied la Commission du Codex Alimentarius. Celle-ci compte aujourd'hui 188 États membres et une organisation membre. En outre, 240 organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales sont accréditées à titre d'observateurs.

L'objectif statutaire de la Commission³ consiste en l'élaboration de normes, de lignes directrices et de codes d'usages internationaux régissant les aliments dans le but de protéger la santé des consommateurs et de garantir la loyauté des pratiques dans le commerce alimentaire. Alors que la mondialisation prend de l'ampleur et que les volumes de denrées alimentaires échangées au niveau international augmentent, la Commission se doit aussi d'être en mesure de réagir rapidement aux incidences des nouvelles tendances et des nouveaux défis en matière de protection de la santé des consommateurs et de loyauté des pratiques dans le commerce des aliments, dans la mesure où les mesures prises pour apporter une réponse à ces incidences peuvent faire l'objet d'une normalisation.

Dans l'exercice de ses travaux, la Commission tient compte, le cas échéant, des politiques, stratégies et lignes directrices pertinentes de la FAO et de l'OMS, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales, conformément à son mandat unique consistant à protéger la santé des consommateurs et à garantir des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires grâce à l'élaboration de normes alimentaires internationales. Le Codex travaille en étroite collaboration avec ces organisations, selon qu'il convient, sur des questions d'intérêt commun.

[Ce plan stratégique vise à faire avancer l'objectif statutaire de la Commission du Codex Alimentarius pendant la période 2026-2031. Le présent document ne remplace pas, n'étend pas et ne contredit pas l'objectif statutaire du Codex ou les dispositions du Manuel de procédure.]

Facteurs de changement

L'environnement dans lequel intervient le Codex continue d'évoluer. Les changements survenus dans le système de la chaîne d'approvisionnement alimentaire destiné à la consommation humaine et animale, la limitation des pertes et du gaspillage alimentaires, les préoccupations liées à la sécurité alimentaire et à la sécurité sanitaire des aliments, la malnutrition, les changements démographiques, l'innovation dans le domaine des sciences et des technologies alimentaires, la fraude alimentaire, les changements climatiques, [la perte de biodiversité,] la pollution et la raréfaction de l'eau peuvent entraîner l'apparition de nouvelles occasions à saisir et de nouveaux défis à relever.

Les directions stratégiques de la FAO comme de l'OMS en matière de sécurité sanitaire des aliments reconnaissent l'importance des systèmes de contrôle des aliments, qui doivent reposer sur des éléments de preuve scientifiques, pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies. Elles

² Le consensus doit être fondé sur les «Mesures destinées à faciliter le consensus» figurant dans le Manuel de procédure.

³ Statuts de la Commission du Codex Alimentarius, article 1, alinéa a.

reconnaissent en outre l'importance des systèmes agroalimentaires à l'égard de grands facteurs mondiaux allant des changements environnementaux et des avancées numériques aux dangers émergents dans la chaîne alimentaire et aux approches visant à atténuer ces problèmes, par exemple la transformation des systèmes alimentaires et l'approche «Une seule santé»⁴.

Le Plan d'action conjoint «Une seule santé» (2022-2026) de l'Alliance quadripartite rassemblant la FAO, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) souligne également l'importance de l'approche «Une seule santé» en faveur de la sécurité sanitaire des aliments.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) reconnaît également le rôle central du dispositif d'établissement de normes du Codex dans le système multilatéral compte tenu des défis mondiaux émergents.

Toutes ces initiatives soulignent le rôle important joué par la sécurité sanitaire des aliments à l'appui de la santé publique, de la sécurité alimentaire et du commerce des denrées alimentaires, ainsi que la nécessité de miser sur la prospective et la préparation pour faire face aux défis à venir. Elles soulignent également que la sécurité sanitaire des aliments joue un rôle critique dans le succès de la transformation des systèmes agroalimentaires en vue de répondre aux besoins de la planète.

Le rôle du Codex

Il faut que la Commission continue de porter une attention constante à son objectif statutaire. Elle doit être en mesure de réagir activement et de manière souple et rapide aux nouveaux défis qui ont des incidences sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments⁵, dans le but de protéger la santé des consommateurs et d'assurer la loyauté des pratiques dans le commerce des aliments.

Le système régissant l'élaboration des normes du Codex s'est révélé efficace au cours des 60 années d'existence du Codex. Il s'inscrit dans le processus décrit dans le Manuel de procédure et produit ce qu'on appelle couramment les «textes du Codex», qui englobent des normes, des directives et des codes d'usages. La Commission, en tant que gestionnaire des risques, établit les textes du Codex qui contribuent, une fois incorporés par les membres dans leur législation nationale, à garantir la sécurité sanitaire des aliments et la possibilité d'en faire commerce. Le fondement scientifique des textes du Codex est un aspect essentiel pour que le Codex conserve son rôle clé en tant que référence internationale en matière de sécurité sanitaire des aliments et de pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires, et comme première source de normes alimentaires fondées sur la science pour de nombreux pays, avec la reconnaissance de l'OMC.

À l'avenir, le Codex pourra [continuer à jouer un rôle central/renforcer le rôle central qu'il joue] dans la réalisation des objectifs mondiaux en élaborant des normes alimentaires internationales. La collaboration au sein du système multilatéral relatif au commerce et à l'alimentation offre au Codex et à ses membres de nombreux avantages, notamment une meilleure sécurité sanitaire des aliments, des partenariats renforcés, une communication efficace sur les risques, une harmonisation réglementaire et la capacité de répondre aux défis mondiaux complexes.

Les textes du Codex peuvent constituer un cadre favorable à l'adoption et à la mise en œuvre de politiques et programmes répondant aux défis mondiaux dans des domaines tels que les changements climatiques, l'environnement, la durabilité et le commerce. Le Codex reconnaît également que compte tenu de la diversité internationale inhérente aux systèmes alimentaires, des valeurs ou solutions différentes peuvent être appropriées dans des situations ou des contextes nationaux ou régionaux différents.

Présentation de haut niveau des méthodes de travail du Codex

La Commission du Codex Alimentarius réaffirme son engagement à suivre les méthodes de travail suivantes, au moyen desquelles elle élaborera les textes du Codex qui contribueront à la réalisation de ses objectifs:

Intervenir rapidement face aux problèmes actuels, naissants et cruciaux

Les priorités et les besoins des membres du Codex évoluent, comme l'environnement dans lequel le Codex intervient. Il faudra que le Codex soit en mesure de réagir activement et de manière souple et rapide aux défis et possibilités qui se présenteront.

⁴ Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, Priorités stratégiques de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments au titre du Cadre stratégique 2022-2031 et Stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments 2022-2030.

⁵ L'examen des autres facteurs dans le processus d'établissement des normes du Codex est régi par les «Déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération». Le consensus doit être fondé sur les «Mesures destinées à faciliter le consensus» figurant dans le Manuel de procédure.

Élaborer des normes fondées sur la science et les principes de l'analyse des risques du Codex

Les membres et les acteurs du commerce des aliments qui utilisent les normes du Codex attachent de l'importance au solide fondement scientifique des normes du Codex. Il faut que le Codex continue de se donner comme priorité de garantir la fourniture en temps utile d'avis scientifiques indépendants et de qualité, dans le cadre d'un programme pleinement et durablement financé.

Il faut disposer de données représentatives à l'échelle mondiale, afin que les avis scientifiques soient exhaustifs et que les normes du Codex soient pertinentes par rapport à l'offre alimentaire mondiale. Pour cela, il faut, entre autres, renforcer spécifiquement les capacités des pays en développement en matière de production de données fiables et d'analyse scientifique et, plus globalement, renforcer les capacités pour mener ces travaux.

Accroître les effets en faisant en sorte que les normes du Codex soient reconnues et utilisées

Les activités de communication qui permettent de mieux sensibiliser et faire connaître les normes harmonisées disponibles et faire en sorte qu'elles soient reconnues sont cruciales pour l'efficacité du Codex. Même lorsque les normes du Codex ne sont pas transposées dans la législation nationale, une plus grande utilisation des normes du Codex dans le commerce des aliments et par d'autres acteurs peut contribuer à la protection de la santé des consommateurs et garantir la loyauté des pratiques dans le commerce des aliments.

[Promouvoir la coordination de tous les travaux en matière de normes alimentaires]

[Le Codex travaille en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales compétentes sur les questions d'intérêt commun afin d'éviter les redondances et la mise au point de normes contradictoires.]

Faciliter la participation de tous les membres du Codex tout au long du processus d'établissement d'une norme

Les capacités des membres à participer activement à l'élaboration de textes du Codex sont encore très variables et dépendent de la capacité et de la viabilité des systèmes nationaux du Codex. La responsabilité de ces systèmes incombe aux membres, mais l'apport d'un appui contribuera à réduire autant que possible les écarts en matière de capacités. Des sources de financement et un large éventail d'activités de renforcement des capacités, de partenariat et de partage des connaissances techniques, qu'elles soient formelles ou informelles, seront importantes, car elles permettront de renforcer la capacité des membres à participer activement et durablement aux activités du Codex, d'aider tous les membres à maintenir leurs systèmes nationaux et d'augmenter les possibilités d'accueillir conjointement des comités, conformément à nos valeurs en matière d'inclusion.

Améliorer les systèmes et pratiques de gestion des travaux qui contribuent à la réalisation efficace et effective de tous les objectifs du plan de travail stratégique

Nos méthodes de travail reposent sur l'examen et l'amélioration continus des systèmes et pratiques de gestion des travaux du Codex. L'amélioration des flux de travail, l'établissement de priorités pour les propositions et la gestion des contributions ou des observations favoriseront la participation des membres qui ont d'importantes contraintes liées aux ressources et renforcera l'inclusivité dans le processus d'établissement des normes.

La Commission reconnaît que l'efficacité de l'élaboration des textes du Codex dépend largement des ressources apportées par les pays hôtes des organes subsidiaires et de leurs groupes de travail, en particulier leurs présidents et leurs secrétariats, et les remercie de leurs contributions.